

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 214 – Loi modifiant la charte de L'Abbaye
de Saint-Benoît-du-Lac
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 987-20091203

QUÉBEC

Séance du mercredi 2 décembre 2009

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 214 – Loi modifiant la charte de L'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac (Ordre de l'Assemblée le 10 novembre 2009)

Membres présents :

- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)
- M. Dutil (Beauce-Sud), ministre du Revenu
- M. Gauvreau (Groulx) en remplacement de M. Cousineau (Bertrand)
- M. Paradis (Brome-Missisquoi), député présentant le projet de loi
- M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) en remplacement de M. Bernier (Montmorency)
- M. Sklavounos (Laurier-Dorion), président de séance, en remplacement de M. Billette (Huntingdon)
- M^{me} St-Amand (Trois-Rivières) en remplacement de M. Dubourg (Viau)
- M. St-Arnaud (Chambly) en remplacement de M. Aussant (Nicolet-Yamaska)

Intéressée :

Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac :
M^e Pierre Laramée

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 46, M. Sklavounos (Laurier-Dorion) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour (annexe I).

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Paradis (Brome-Missisquoi) et M. Dutil (Beauce-Sud) font des remarques préliminaires.

AUDITION

Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac

À 11 h 54, la Commission entend l'exposé de l'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Articles 1 à 3 : Les articles 1 à 3 sont adoptés.

Article 4 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Laramée de prendre la parole.

L'article 4 est adopté.

Articles 5 à 11 : Les articles 5 à 11 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

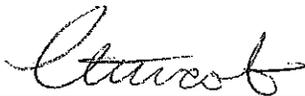
REMARQUES FINALES

M. St-Arnaud (Chambly), M. Dutil (Beauce-Sud), M. Paradis (Brome-Missisquoi) et M^e Laramée font des remarques finales.

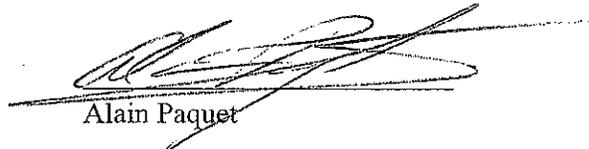
À 12 h 12, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Christina Turcot



Alain Paquet

CT/ag

Québec, le 2 décembre 2009

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 214,
Loi modifiant la charte de L'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac

Le mercredi 2 décembre 2009

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

ORDRE DU JOUR

Après les affaires courantes, vers 11 heures

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 214, Loi modifiant la charte de L'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac

Proposeur : M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi

Requérante : ABBAYE DE SAINT-BENOÎT-DU-LAC

Père Abbé Dom André Laberge

Père Jacques Duguay

M. Pierre Shooner, conseiller de la communauté des Moines de Saint-Benoît-du-Lac

M^e Pierre Laramée, Monette Barakett

M^{me} Sylvie Ferland, parajuriste, Monette Barakett

Ajournement

CT/ag

Québec, le 1^{er} décembre 2009